



Briller par son panorama

Règlement numéro 411 pour abroger le règlement numéro 281.

Attendu l'adoption du règlement numéro 281 le 5 janvier 2004 pour mettre sur pied une bibliothèque publique dans la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Attendu que ce règlement se doit d'être abrogé pour en faire un nouveau dû à plusieurs changements avec les années.

Attendu que la municipalité va adopter un autre règlement général pour le fonctionnement de sa bibliothèque.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. Jean-Luc Lavigne le 4 mai 2020, de même que la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 411.

Il est proposé par M. Jean-Marie Poulin

Secondé par M. Michel Roy

Et résolution unanimement que le règlement numéro 411 soit adopté par le conseil municipal et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le règlement numéro 281 est abrogé.

Article 2

Le présent règlement numéro 411 entrera en vigueur selon la loi.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc g.m.a. grade 1

directrice générale et secrétaire trésorière

VICTORIAVILLE
et sa région

Un
avenir
prospère
com

avis de motion : 4 mai 2020

présentation et dépôt du règlement : 4 mai 2020

adoption du règlement : 1er juin 2020

affichage : 10 juin 2020